

APERÇU DES SERVICES DE SOUTIEN AUX TÉMOINS OFFERTS PENDANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR CORNWALL

La commission d'enquête sur Cornwall a pris les dispositions nécessaires pour offrir des services de soutien aux personnes citées à témoigner dans le cadre de l'enquête. Ces services peuvent aider les témoins de différentes façons :

Expliquer la disposition et l'ordre de la salle d'audience de la commission d'enquête (où s'asseoir, les systèmes de son, les systèmes de traduction, les places réservées aux avocats et au personnel de la commission, les places réservées au public et aux médias, les places où s'assoient les témoins après leur témoignage).

Expliquer les diverses étapes de la procédure d'audience, comme par exemple l'ordre des interrogatoires, les pauses, ou expliquer aux personnes non juristes des termes juridiques tels que « la séance est ajournée ».

Assurer le transport ou une escorte jusqu'aux locaux de la commission d'enquête le jour du témoignage et le retour au domicile du témoin au besoin.

Accompagner le témoin jusqu'à la salle d'audience et lorsqu'il en sort, emmener un témoin dans une salle privée durant les pauses ou le déjeuner, et lui apporter de l'eau, du café ou quelque chose à manger.

Se mettre en contact avec le témoin pour s'assurer qu'il est au courant de la date du témoignage, parce qu'il y a souvent des retards, et faire un suivi auprès du témoin après le témoignage pour vérifier si tout va bien.

Servir de liaison avec les services de counseling si le témoin exprime le désir d'y faire recours.

Ce genre de services pratiques et conviviaux peuvent être utiles pour réduire le stress qui accompagne généralement le processus de témoignage.

Les services de soutien aux témoins sont offerts durant la durée de l'Enquête publique sur Cornwall, en témoignage du **respect** de la commission d'enquête **pour le service public** que rendent tous les témoins de l'Enquête. Les services de soutien aux témoins sont fournis par des personnes formées et qualifiées, possédant l'expérience et la formation nécessaires. Le personnel des services de soutien aux témoins est neutre et n'aborde pas le sujet du contenu des témoignages avec les témoins ou toute autre personne, ni ne commente aucune activité juridique en dehors de l'Enquête. Le travail des membres de l'équipe des services de soutien aux témoins est d'encourager les témoins à se sentir à l'aise pendant leur témoignage, et non de discuter du contenu du témoignage.

Les témoins pourront **décider** s'ils souhaitent utiliser les services de soutien aux témoins ou choisir parmi l'ensemble des services offerts. Il est laissé entièrement à la discrétion du témoin de décider du genre de services aux témoins dont il a besoin. Les témoins peuvent également décider de faire appel aux services de counseling offerts dans le cadre de l'Enquête publique sur Cornwall.

Accès facile. Les témoins seront informés de l'existence des services de soutien aux témoins par les avocats de l'Enquête publique sur Cornwall. Des informations peuvent être aussi obtenues sur

le site Web de l'Enquête et dans les bureaux de la commission d'enquête, ainsi qu'auprès des avocats des parties. Les témoins qui souhaitent en savoir davantage au sujet des services de soutien aux témoins peuvent composer le 613.938.2461, du lundi au vendredi, et laisser un message. Un membre du personnel des services de soutien aux victimes rappellera en toute confidentialité. Le fait d'appeler n'engage en rien les témoins à recevoir des services de soutien. Une fois qu'ils obtiennent les renseignements qu'ils recherchent, les témoins peuvent décider ce qu'ils veulent faire.